



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Retour sur l'assemblée générale

BOUCHERVILLE, le 26 juin 2001 - L'assemblée générale annuelle des membres du SPSI a été tenue le lundi 18 juin dernier et plus de 60 membres en règle du Syndicat ont participé à cette réunion. Plusieurs sujets ont été présentés et discutés lors de cette assemblée et des éléments spécifiques traités lors de l'assemblée vous seront présentés plus loin dans cet envoi. Par ailleurs, comme cela est de coutume, l'assemblée a désigné les officiers du Bureau pour l'année 2001-2002. Il s'agit de :

- Jean-Marc Pelletier - Président
- Michel Trudeau - Vice-président
- Sylvain Riendeau - Vice-président
- Jocelyn Millette - Secrétaire
- Louis Brossard - Trésorier

Quoique l'année qui s'amorce annonce peu de dossiers majeurs et litigieux avec la Direction, nous mettrons l'emphase sur le dossier des avantages sociaux (AVCB, AVCC, AVCS, Croix-bleue,...) ainsi que sur le dossier des filiales de R&D d'Hydro-Québec, sans toutefois négliger la poursuite des discussions sur la réorganisation des laboratoires et du LTEE ainsi que le dossier concernant l'avenir du LTEE.

Réforme du processus de reclassification

Après plus de 2 mois de discussion et de négociation avec la Direction, le Bureau du Syndicat a entériné une lettre d'entente laquelle modifie de façon importante tout le processus de reclassification des chercheurs et ingénieurs membres du SPSI. Rappelons que la refonte du processus de reclassification avait pour objectif :

- d'alléger et de simplifier la confection du dossier de reclassification

- de diminuer les délais entre la soumission du dossier et son traitement par la Direction
- de mettre en place un cadre opérationnel qui reconnaisse le droit au "cheminement de carrière" des chercheurs et ingénieurs membres du SPSI et qui précise le cadre d'application de la grille de reclassification

Nous sommes très satisfaits de cette entente dans la mesure où elle met en place un nouveau cadre qui vise à régler la problématique de la reclassification des ressources SPSI à l'intérieur de la DPRD et dans la mesure où les membres du SPSI auront accès à un traitement ouvert et plus équitable de leurs demandes de reclassification. Nous vous transmettrons, sous peu, copie de la lettre d'entente signée avec la Direction ainsi qu'un guide pratique d'application du processus refondu.

De plus, tenant compte du retard cumulé dans le traitement des dossiers soumis pour étude, les parties ont convenu de conditions spécifiques et transitoires afin de régler rapidement les dossiers en suspens. Les informations pertinentes à ces mesures particulières vous seront transmises sous peu.

Refonte des statuts et règlements

Faisant suite aux suggestions et commentaires de plusieurs membres du Syndicat, le Bureau a autorisé la mise sur pied d'un comité de travail visant à l'étude et, au besoin, à la refonte de nos statuts et règlements afin de les harmoniser avec les pratiques courantes et l'évolution de notre organisation. Les membres de ce comité sont :

- Jean-Marc Pelletier
- Louis Brossard
- Jean-Luc Geoffroy

Le comité entreprendra, sous peu, ses activités et les ajustements aux statuts et règlements devraient être soumis l'automne prochain, pour approbation, au Bureau du Syndicat. Par la suite, les modifications seront soumises aux membres du Syndicat lors d'une prochaine assemblée générale.

Assurance vie collective de base (AVCB) – Hausse des primes de 5%

Lors d'une rencontre d'information avec des représentants du SPSI, la Direction a présenté le bilan opérationnel du programme AVCB, un programme d'assurance obligatoire dont les primes nivelées sont ajustées, sur une base annuelle, selon l'évolution des prestations versées au cours de l'année précédente. Ainsi, l'évolution de ce programme fait en sorte que des augmentations de primes de 10% étaient requises afin de combler les besoins de ce programme. Cependant,

étant donné l'injection d'une somme forfaitaire dans le régime¹², cette augmentation a été réduite à 5% pour l'année en cours.

En ce qui concerne les années à venir et tel que cela a été rapporté lors de l'assemblée générale, des hausses substantielles de primes sont à prévoir dans ce régime, hausses résultant du faible niveau d'embauche à Hydro-Québec et de l'augmentation de l'âge moyen des participants au programme AVCB.

Assurance vie collective complémentaire (AVCC) – Diminution des primes de 5%

Lors de la rencontre d'information concernant le programme AVCB, la Direction a également présenté le bilan opérationnel du programme AVCC, un programme d'assurance facultatif dont les primes sont fonction de l'âge de l'assuré et qui sont ajustées, sur une base annuelle, selon l'évolution des prestations versées au cours de l'année précédente. L'évolution du programme AVCC fait en sorte que ce régime a opéré à nouveau l'an dernier en mode de "surplus" et les primes seront diminuées de 5% pour l'année en cours.

Par ailleurs, il est à noter qu'un important surplus d'opération a été cumulé, pour le programme AVCC, durant les années antérieures et la Direction étudie présentement différents scénarios afin de restituer les trop-perçus de ce programme aux souscripteurs du régime AVCC.

Négociations sur le dossier des "chargés de projet"

Lors de l'assemblée générale du 18 juin, le comité de réflexion et d'orientation mandaté pour proposer des recommandations dans ce dossier a fait rapport à l'assemblée des conclusions de son travail et, suite à la proposition du Bureau et aux amendements soumis par les membres, il a été résolu que seuls des employés permanents devraient être autorisés à diriger des projets de R&D et que les chercheurs et ingénieurs niveaux I et II, dans la mesure où ils ne sont pas rémunérés pour assumer des fonctions de direction de projets ou d'essais, devraient être éligibles à un ajustement de rémunération qui tienne compte de cette situation particulière.

Afin de traduire la décision de l'assemblée des membres, le Bureau a procédé à la désignation des membres qui représenteront le Syndicat à cette table de négociation et, lorsque les membres pressentis auront accepté leur mandat, ils pourront entreprendre les discussions avec la Direction pour finaliser et conclure ce dossier.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier, lequel a des conséquences importantes sur la rémunération des chercheurs et ingénieurs niveaux I et II ainsi que sur l'intérêt et la capacité des membres à valoriser le travail en équipe.

¹ Injection d'un montant de 700 k\$ résultant de la démutualisation de l'Industrielle-Alliance, un processus par lequel Hydro-Québec a "hérité" d'un lot d'actions qui ont été revendues sur le marché

² Un montant similaire sera versé, l'an prochain, dans ce régime et résultera de la vente de la tranche finale des actions issues de la démutualisation de l'Industrielle-Alliance

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat